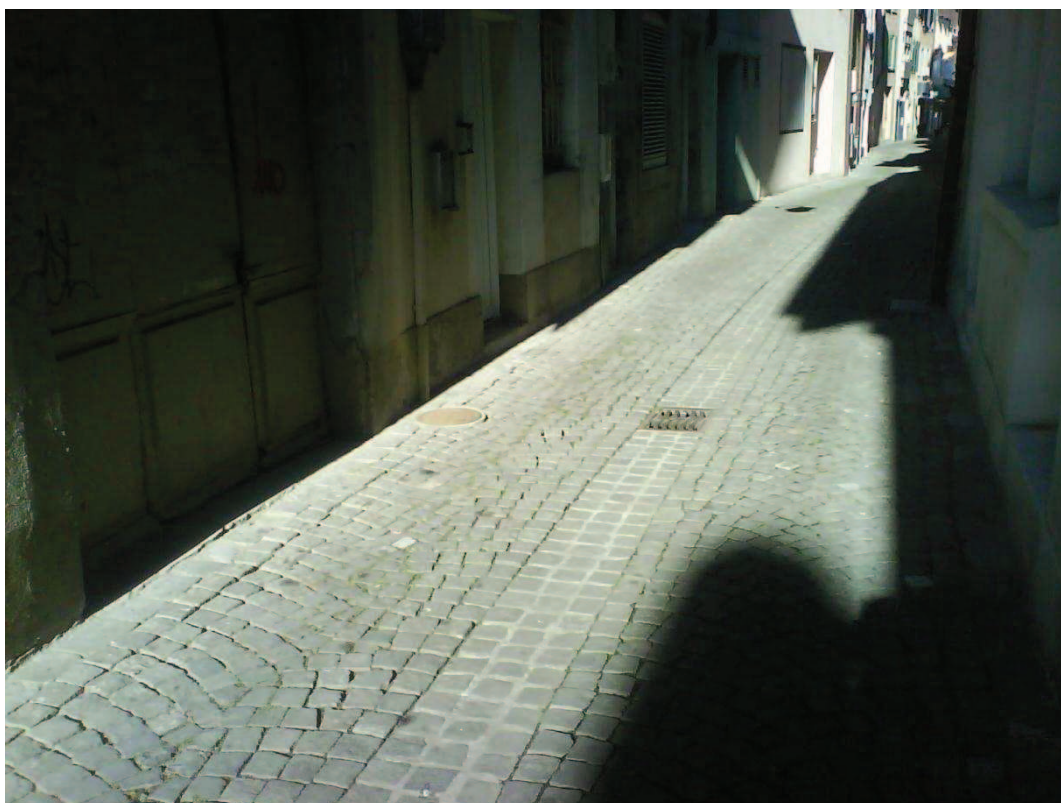


N°10/2.11

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 260'000.00 POUR LE REMPLACEMENT ET LA REHABILITATION DES
INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE LA RUE TRAVERSIERE**



Infrastructures et énergies

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 février 2011.

Première séance de commission : mardi 8 février 2011, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1^{ère} étage de l'Hôtel-de-Ville.

Annexe : plan de situation

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
3	ASPECT FINANCIER	4
4	CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION.....	5
5	CONCLUSION	5

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Le revêtement de pavés en pierres naturelles de la rue Traversière et de la partie Sud-Est de la rue Centrale (voir plan annexé) a été posé sur lit de sable au début des années 80. Disloqué sur une importante surface, la sécurité des usagers en est réduite et l'aspect touristique général du centre-ville dégradé.

Réalisé en juin 2007, le contrôle par télévision de l'assainissement de type unitaire a fait apparaître un collecteur en béton en très mauvais état. Cette canalisation présente des traces de corrosion sur toute la circonférence et de nombreux raccords saillants. Fissurée avec des joints ouverts, et par conséquent non étanche, elle draine des eaux parasites non souhaitées à la station d'épuration.

Les conduites d'eau potable et de gaz naturel qui alimentent le premier bâtiment de la rue à l'Est devraient être remplacées dans le cadre de ces travaux suivant l'état constaté lors de l'ouverture des fouilles.

L'éclairage public, ancien avec des luminaires et alimentations électriques fixés en façade, ne répond plus aux normes de sécurité et économique en vigueur.

2 ASPECT TECHNIQUE

La rue Traversière est située dans la zone unitaire de la vieille ville (centre historique). Tant le plan directeur des canalisations (PALT) de 1994 que le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) prévoient le maintien de ce secteur en système unitaire. Par temps de pluie, les eaux mélangées sont prétraitées par le clarificateur du Bluard avant d'être acheminées à la station d'épuration.

Le collecteur unitaire sera démolé et reconstruit en matériau étanche. Environ 65 m' de canalisations de Ø 315 mm seront ainsi réhabilités.

Les alimentations en eau potable et gaz naturel seront remplacées par des tubes PE Ø 63 mm ainsi que les jeux de vannes sur la rue Centrale.

Pour l'éclairage public, un tube sera posé sous le revêtement de la ruelle pour permettre l'alimentation des candélabres fixés en façade. Les lampes seront remplacées par des sources lumineuses économes en énergie.

Les pavés seront déposés lors de la creuse des fouilles pour être ensuite reposés sur un lit de sable et jointoyés au mortier. Ceci palliera tout nouveau déboisement et facilitera les interventions de balayage et nettoyage réalisées par la Voirie communale.

Le trou N° 7 du City Golf sis au croisement du passage du Loup et de la rue Traversière sera inaccessible durant le chantier. Il sera réhabilité à la fin des travaux.

3 ASPECT FINANCIER

<i>Devis estimatif des travaux</i>	Ouvrage global	
	<i>Montant</i>	<i>Total TTC</i>
Collecteur d'eaux usées		188'000.00
Génie civil	186'500.00	
Curage et contrôle par télévision	1'500.00	
Eau potable		12'000.00
Génie civil	9'000.00	
Appareillage	3'000.00	
Gaz naturel		12'000.00
Génie civil	9'000.00	
Appareillage	3'000.00	
Électricité		35'000.00
Génie civil	23'000.00	
Appareillage	12'000.00	
Frais divers		8'000.00
Assurances, expertises, publications	8'000.00	
Divers et imprévus		5'000.00
Divers et imprévus environ 2%	5'000.00	
Total, TVA 8% comprise		260'000.00

Prestations fournies par les services communaux

- Main-d'œuvre et pose de l'appareillage EAU CHF 3'500.00
GAZ CHF 3'500.00 CHF 7'000.00
- Etude, projet, direction des travaux CHF 40'000.00
CHF 47'000.00

Un montant de CHF 350'000.00 figure au plan des investissements.
Le projet a été redimensionné, d'où une réduction des investissements.

4 CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense permettra des économies de frais d'exploitation (épuration des eaux usées réduite et économies d'électricité).

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 260'000.00 pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures communales de la rue Traversière ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 13'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2011.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella








Rue Traversière

Préavis N° 10/2.11
PLAN SYNOPTIQUE

N° 720

éch.

Mod	Date	Dessin	Contr.
-	19.01.2011	Pgd	
A			
B			
C			
D			

-  Projet collecteur unitaire
-  Projet eau potable
-  Projet gaz naturel
-  Projet électricité
-  Surface pavée réhabilitée

morges
VILLE DE MORGES

INFRASTRUCTURES ET ENERGIES
Services techniques
Tél. 021/823.03.20 Fax. 021/823.03.28
infrastructures@morges.ch

ETABLI SUR LA BASE
DES DONNEES CADASTRALES